



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 9 mars 2020 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5

Absences : M. Bruno Boily, conseiller # 6

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en ajoutant en divers au point A) à E): Motion de sympathie et en F) : Motion de félicitation.

RÉSOLUTION CM2020-29

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - a) *Séance ordinaire du 10 février 2020*
4. Correspondances :
 - a) *Une lettre du ministère du Transport du Québec*
 - b) *Une lettre de la Véloroute des Bleuets*
 - c) *Une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec*
 - d) *Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est*
 - e) *Une lettre de Moisson Saguenay-Lac-Saint-Jean*
 - f) *Une lettre du ministère des Transports du Québec*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de février 2020
7. Autorisation signature - cession de terrain Commission scolaire
8. Autorisation - achat d'une resurfaceuse
9. Dépôt de la liste de déclaration des intérêts pécuniaires des élus
10. Appui - projet Camp de jour intermunicipal
11. Aide financière - Code -SM
12. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 343 500 \$
13. Résolution d'adjudication pour un emprunt par billets au montant de 343 500 \$
14. Résolution relative aux services bancaires - Banque Royal du Canada
15. Autorisation de passage - challenge cycliste des bleuets
16. Demande d'aide financière - Ultramarathon Leucan



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

17. Demande d'aide financière - Fabrique de Sainte-Monique
18. Demande d'appui - Journée de La Fabrique
19. Demande d'appui - Société canadienne du cancer
20. Divers :

a) *Motion de sympathie*

b) _____

21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

a) *Séance ordinaire du 10 février 2020*

RÉSOLUTION CM2020-30

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre du ministère des Transports du Québec informant le Conseil quant aux nouvelles exigences en termes de déneigement avec souffleuse à neige industrielle. L'information sera transmise à l'entrepreneur de la municipalité.
- b) Une lettre de la Véloroute des Bleuets concernant le recrutement des nouveaux ambassadeurs pour la saison 2020.
- c) Une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec concernant la Loi abolissant les Commissions scolaires. La loi indique que les municipalités ont l'obligation de mettre à la disposition des nouveaux centres de services les terrains qui pourraient être nécessaires pour la construction de nouvelles écoles.
- d) Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est modifiant les dispositions de vente pour taxe. La vente aura lieu le deuxième jeudi du mois de juin soit le 11 juin 2020.
- e) Une lettre de Moisson Saguenay-Lac-Saint-Jean visant à remercier la municipalité pour le don effectué en 2019.
- f) Une lettre du ministère des Transports du Québec confirmant que, malgré la demande de la municipalité, la limite de vitesse sera abaissée à 80 km/h à l'entrée sud de la municipalité.

5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

RÉSOLUTION CM2020-31

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres d'autoriser l'administration municipale à lancer une démarche visant la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées ou hors réseau de la municipalité.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Monique**

N° de résolution
ou annotation

6 - APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2020-32

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de février 2020, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	55 853.89 \$
Comptes déjà payés	45 313.73 \$
TOTAL	101 167.62 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- AUTORISATION DE SIGNATURE - CESSION DE TERRAIN COMMISSION SCOLAIRE LAC-SAINT-JEAN-EST

RÉSOLUTION CM2020-33

Il est proposé par m. Jonathan Boily, appuyé de Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer les documents nécessaires pour finaliser la cession de terrain à la Commission scolaire Lac-Saint-Jean pour la construction d'un parc.

8- AUTORISATION - ACHAT D'UNE RESURFACEUSE

RÉSOLUTION CM2020-34

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, l'achat d'une resurfaceuse à l'entreprise « L'Érablière d'autrefois » pour un montant de 3 500 \$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu d'autoriser de déboursier un montant de 1 250 \$ pour la livraison de la resurfaceuse.

9- DÉPÔT DE LA LISTE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE DES ÉLUS

RÉSOLUTION CM2020-35

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres d'accepter le dépôt de la liste mise à jour de déclaration d'intérêt pécuniaire des élus municipaux.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

10- APPUI - PROJET CAMP DE JOUR INTERMUNICIPAL

RÉSOLUTION CM2020-36

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres d'appuyer le projet de camp de jour KTS et d'autoriser une aide financière de 1000\$.

11- AIDE FINANCIÈRE - CODE-SM

RÉSOLUTION CM2020-37

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Monique considère primordial le rôle de Code SM en tant que vecteur de développement économique dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Code SM est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Monique peut, en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide financière qu'elle juge appropriée, notamment en matière de culture, loisirs et de développement économique local;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Monique peut, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder une aide pour la poursuite de toute initiative de bien-être de la population;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, l'octroi et le paiement d'une subvention de 14 500 \$ à Code SM.

Il est en outre résolu d'autoriser le directeur général à agir de façon à ce que prenne entière effet la présente résolution.

12- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 343 500 \$

RÉSOLUTION CM2020-38

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Monique souhaite emprunter par billets pour un montant total de 343 500 \$ qui sera réalisé le 17 mars 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
252	176 000 \$
345-18	167 500 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 345-18, la Municipalité de Sainte-Monique souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique avait le 16 mars 2020, un emprunt au montant de 176 000 \$, sur un emprunt original de 2 267 000 \$, concernant le financement du règlement numéro 252;

ATTENDU QU'en date du 16 mars 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 17 mars 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 252;

IL EST PROPOSÉ PAR M. BERNARD GIRARD, APPUYÉ DE M. JACQUES VACHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 mars 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	39 700 \$	
2022.	40 700 \$	
2023.	41 900 \$	
2024.	43 000 \$	
2025.	44 300 \$	(à payer en 2025)
2025.	133 900 \$	(à renouveler)

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 345-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 mars 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE compte tenu de l'emprunt par billets du 17 mars 2020, le terme originel du règlement d'emprunts numéro 252 soit prolongé de 1 jour.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

13- RÉSOLUTION D'ADJUDICATION POUR UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 343 500 \$

RÉSOLUTION CM2020-39

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 mars 2020, au montant de 343 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

39 700 \$	2,09000 %	2021
40 700 \$	2,09000 %	2022
41 900 \$	2,09000 %	2023
43 000 \$	2,09000 %	2024
178 200 \$	2,09000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,09000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

39 700 \$	1,55000 %	2021
40 700 \$	1,60000 %	2022
41 900 \$	1,70000 %	2023
43 000 \$	1,85000 %	2024
178 200 \$	1,90000 %	2025

Prix : 98,07100

Coût réel : 2,37929 %

3 -CP DESJARDINS VILLE D'ALMA

39 700 \$	2,76000 %	2021
40 700 \$	2,76000 %	2022
41 900 \$	2,76000 %	2023
43 000 \$	2,76000 %	2024
178 200 \$	2,76000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,76000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Monique accepte l'offre qui lui a été fait de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 17 mars 2020 au montant de 343 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 252 et 345-18. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Monique**

N° de résolution
ou annotation

14- RÉOLUTION RELATIVE AUX SERVICES BANCAIRES - RBC

RÉSOLUTION CM2020-40

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer tous les documents légaux relatifs à un emprunt par billets au montant de 343 500 \$ avec la Banque Royal du Canada.

15- AUTORISATION DE PASSAGE - CHALLENGE CYCLISTE DES BLEUETS

RÉSOLUTION CM2020-41

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le passage du Challenge cycliste des bleuets en septembre 2020.

16- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ULTRAMARATHON LEUCAN

RÉSOLUTION CM2020-42

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, une aide financière de 500 \$ pour l'activité de financement de l'équipe de Mme Annie Vachon qui participera à l'Ultra-Marathon Leucan.

17- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FABRIQUE SAINTE-MONIQUE

RÉSOLUTION CM2020-43

CONSIDÉRANT QUE l'église de Sainte-Monique est fermée pour des raisons de sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE La Fabrique de Sainte-Monique n'a plus d'endroit pour tenir ses activités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, une aide financière de 1 200 \$ à la Fabrique de Sainte-Monique pour aider l'organisation dans l'aménagement d'un nouveau lieu de culte.

18- DEMANDE D'APPUI - JOURNÉE DE LA FABRIQUE

RÉSOLUTION CM2020-44

CONSIDÉRANT QUE La Fabrique de Sainte-Monique a déposé une demande d'aide financière à la municipalité pour l'organisation d'une activité;

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accorder une aide financière de 250\$ à La Fabrique de Sainte-Monique pour l'organisation de « La journée de La Fabrique ».

19- DEMANDE D'APPUI - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

RÉSOLUTION CM2020-45

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de Sainte-Monique encourage à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

20- DIVERS :

a) MOTION DE SYMPTATHIE - MARIE-REINE CÔTÉ

RÉSOLUTION CM2020-46

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, conseiller, et appuyé unanimement par l'ensemble des membres du conseil que soit adressée une motion de sympathie à la famille et aux proches de Mme Marie-Reine Côté suite à son décès récent.

b) MOTION DE SYMPTATHIE - LOUISETTE BOUCHARD

RÉSOLUTION CM2020-47

Il est proposé par M. Jacques Vachon, conseiller, et appuyé unanimement par l'ensemble des membres du conseil que soit adressée une motion de sympathie à la famille et aux proches de Mme Louisette Bouchard suite à son décès récent.

c) MOTION DE SYMPTATHIE - LAURETTE FORTIN

RÉSOLUTION CM2020-48

Il est proposé par M. Jonathan Boily, conseiller, et appuyé unanimement par l'ensemble des membres du conseil que soit adressée une motion de sympathie à la famille et aux proches de Mme Laurette Fortin suite à son décès récent.

d) MOTION DE SYMPTATHIE - AURÉLIEN FORTIN

RÉSOLUTION CM2020-49

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, conseillère, et appuyé unanimement par l'ensemble des membres du conseil que soit adressée une motion de sympathie à la famille et aux proches de M. Aurélien Fortin suite à son décès récent.

e) MOTION DE SYMPTATHIE - LOUISETTE FORTIN

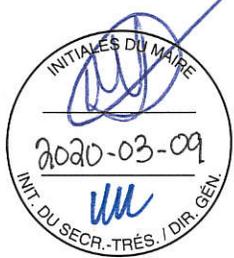
RÉSOLUTION CM2020-50

Il est proposé par M. Jacques Vachon, conseiller, et appuyé unanimement par l'ensemble des membres du conseil que soit adressée une motion de sympathie à la famille et aux proches de Mme Louisette Fortin suite à son décès récent.

f) MOTION DE FÉLICITATION - JOLIANNE FORTIN

RÉSOLUTION CM2020-51

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, conseillère, et appuyé unanimement par l'ensemble des membres du conseil que soit adressée une motion de félicitation à Mme Jolianne Fortin pour la prestation de chant qu'elle a offerte à la radio régionale.



N° de résolution
ou annotation

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

22- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2020-52

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h29



Mario Desbiens
Maire



Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire
trésorier